

# Changement de destination (R421-14c c.urb.) avec modifications extérieures ou avec travaux sur murs

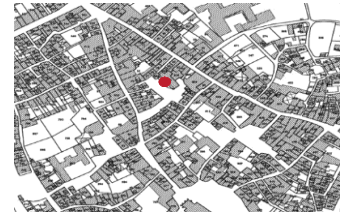
*Vous devez déposer un dossier de permis de construire si vous envisagez de réaliser des travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade d'un bâtiment lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination entre les différentes destinations et sous-destinations définies aux articles R.151-27 et R.151-28 du Code de l'urbanisme.*

## Quelles pièces fournir ?

### ➤ Formulaire CERFA N°13409 rempli et signé

*Expliquer via la « description du projet » le changement de destination afin d'identifier sur quel endroit précis du local porte le projet.*

*Sur le Guichet Numérique : pas besoin de la pièce cerfa puisque vous serez amené à compléter les mêmes informations en saisie directe pour déposer votre demande*



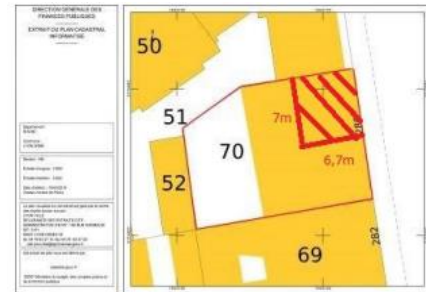
### ➤ PC1 : Plan de situation

*- Le plan de situation est un plan vu du ciel de l'emplacement de votre terrain. Il permet à la personne qui étudie votre dossier de savoir où est situé le projet dans la commune et ce qu'il y a autour.*

*- Outils à votre disposition :*

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

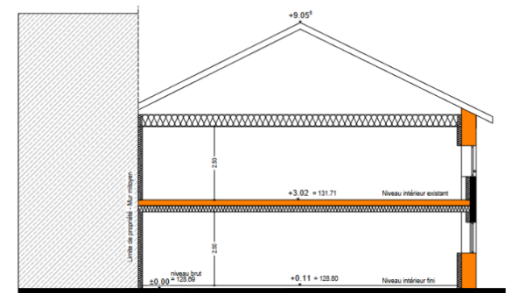


### ➤ PC2 : Plan de masse

*- Indiquer échelle (1/500<sup>ème</sup> de préférence) et orientation*

*- Outil à votre disposition :*

<https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>



### ➤ PC3 : Plan en coupe coté

*- En zone inondable : faire apparaître la surélévation par rapport au TN (si PPRi cotes NGF)*

### ➤ PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

### ➤ PC5 : Plans des façades et de toitures cotés

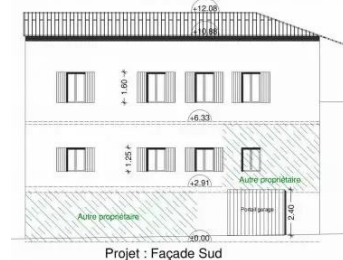
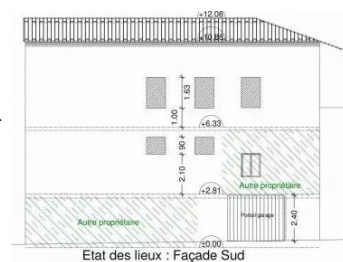
*- Etat actuel et état projeté afin de voir les modifications apportées.*

### ➤ PC6 : Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet

### ➤ PC7 et PC8 : Photos couleurs de l'environnement proche et lointain

### ➤ PC11-3 : Attestation de conformité si assainissement autonome

### ➤ PC39 et PC40 : Dossier spécifique ERP si après changement de destination il s'agit d'un ERP



## Où déposer ?

➤ **Sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (24h/24, 7j/7) :**  
<https://urbanisme.portededromardeche.fr/>

➤ **Dépôt en format papier à la mairie du lieu des travaux.**  
 A déposer en 2 exemplaires ou 3 en périmètre ABF.